

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 18 décembre 2024  
Délibération n°2024-66**

L'an deux mille vingt quatre, le 18 décembre, à la salle du Conseil,  
à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil  
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,  
Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3 (délibération 2024-  
66), Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Monique  
LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOU, Bernard  
SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3  
(délibération 2024-66), Elodie DELABRE, Gilles KACZMAREK,  
Louis POMMIER

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Denis  
AGUILHON, Louis POMMIER a donné procuration à Gilles  
TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 décembre 2024.

**Objet : Subvention pour l'école**

Le Maire rappelle aux élus qu'il a été décidé le changement des batteries des portables de  
l'école publique.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 500 € à l'association USEP de l'école  
Multicolore afin que les enseignantes puissent acheter ces équipements auprès du  
fournisseur qui leur convient.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention de 500 € à l'USEP.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le  
et publication le 09 JAN. 2025

09 JAN. 2025